

Glossaire

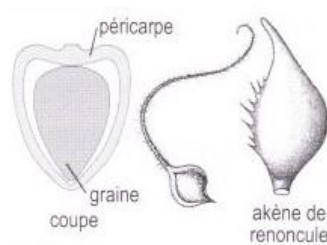
Acuminé (adj.) : se rétrécissant de façon progressive pour se terminer en pointe effilée.



Aigrette (n.f.) : couronne de faisceau de poils ou de soies terminant certains fruits ou certaines graines.



Akène (n.m.) : fruit sec indéhiscent à graine unique non adhérente à la paroi interne du fruit.



Alternes (adj.) : qualité des feuilles attachées isolément sur la tige, une par nœud, l'orientation variant en général de feuille à feuille.



Anthère (n.f.) : partie de l'étamine contenant le pollen.

Apex (n.m.) : Extrémité d'un organe.

Arbrisseau (n.m.) : plante ligneuse de 1 à 3 m de haut et ramifiée dès la base.

Axillaire (adj.) : situé à l'aisselle d'un organe.
Ex : fleurs axillaires.

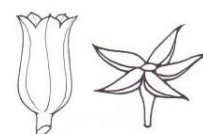


Bractée (n.f.) : feuille modifiée insérée à la base d'un pédicelle floral, d'un pédoncule d'inflorescence ou d'une de ses ramifications.



Caduc (adj.) : se dit d'un organe foliaire ou non se détachant de manière saisonnière ou précoce.

Calice (n.m.) : ensemble des sépales. Premier verticille de la fleur formant l'enveloppe externe du bouton floral.

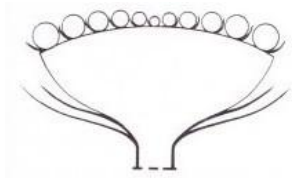


Calicinal (adj.) : qui appartient au calice ou lui ressemble.

Calicule (n.m.) : petit calice accessoire, placé à l'extérieur et formé de stipules des sépales.



Capitule (n.m.) : inflorescence formée de fleurs sessiles serrées sur un réceptacle unique élargi en disque.

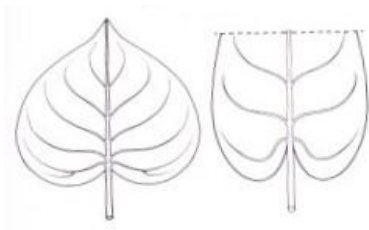


Capsule (n.f.) : fruit sec formant une cavité unique s'ouvrant pour libérer les graines.

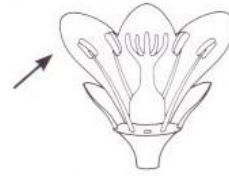


Caulinaire (adj.) : qui tient à la tige ou qui s'attache à la tige.

Cordiforme, cordé (adj.) : qualifie un organe en forme de cœur.



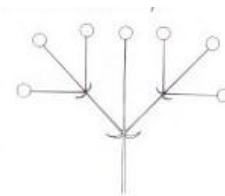
Corolle (n.f.) : ensemble des pétales.



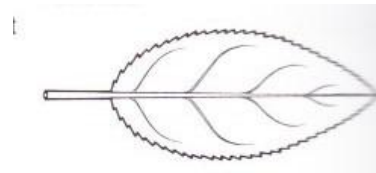
Corymbe (n.m.) : sorte d'ombelle dont les rameaux, simples ou rameux, ne partent pas du même point de l'axe, alors que les fleurs sont au même niveau.



Cyme (n.f.) : inflorescence dont tous les apex produisent une fleur.

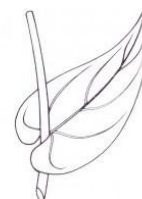


Denticulé (adj.) : Muni de petites dents.

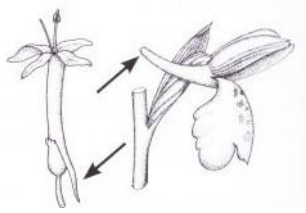


Dioïque (adj.) : qualifie une plante portant des fleurs d'un seul sexe, soit mâle, soit femelle.

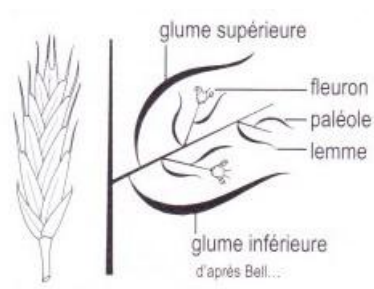
Embrassant (adj.) : se dit d'un organe sans pédoncule/pétiole/pédicelle dont le limbe entoure plus ou moins la tige.



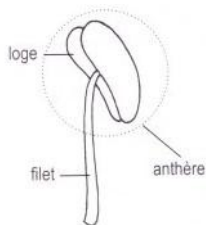
Eperon (n.m.) : prolongement creux à la base d'un sépale ou d'une corolle soudée.



Epillet (n.m.) : petit épis. Constitue le plus petit des groupements floraux chez les poacées (graminées).



Étamine (n.f.) : organe reproducteur des végétaux supérieurs où s'élabore le pollen. Il est composé d'un filet et de l'anthere contenant le pollen.



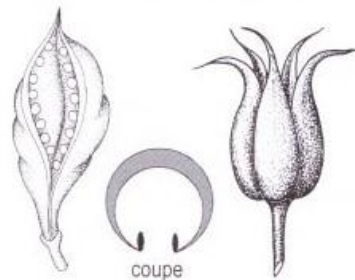
Filet (n.m.) : partie amincie d'une étamine portant l'anthere.

Foliacé (adj.) : qui a l'apparence d'une feuille.

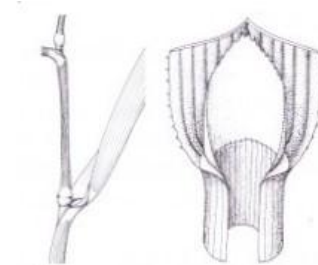
Foliole (n.f.) : chaque limbe distinct d'une feuille composée.



Follicule (n.m.) : fruit sec se fendant largement d'un seul côté pour libérer les graines.



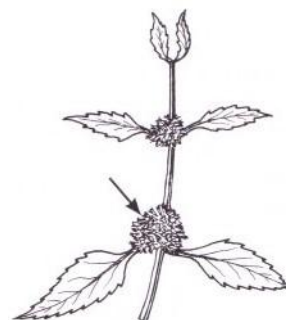
Gaine (n.f.) : base engainante d'une feuille ou d'un pétiole.



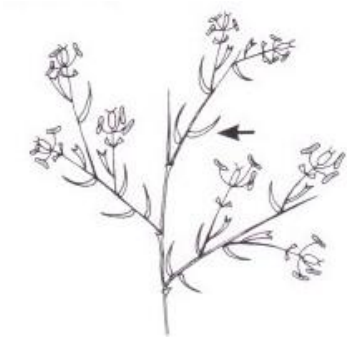
Garide (n.f.) : formation végétale xérophile, basse, très ouverte avec parfois des arbrisseaux très dispersés. Se rencontre hors zone strictement méditerranéenne dans les Alpes, la vallée du Rhône, en Bourgogne et un peu en Alsace.

Glabre (adj.) : dépourvu de poils.

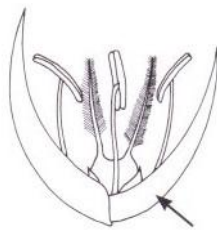
Glomérule (n.m.) : inflorescence de type cyme, très dense, irrégulière et d'aspect globulaire formé de fleurs sessiles (fréquent chez les lamiacées).



Glume (n.f.) : bractée située à la base des épillets chez les poacées (graminées). On distingue la glume inférieure et la glume supérieure.



Glumelle (n.f.) : petite bractée à la base de chaque fleur d'un épillet de poacée (graminée).



Herbacé (adj.) : à consistance d'herbe, opposé à ligneux.

Hérissé (adj.) : couvert de poils raides et dressés.

Hermaphrodite (adj.) : Qualifie une fleur présentant des pièces mâles et femelles (étamines et ovaire).

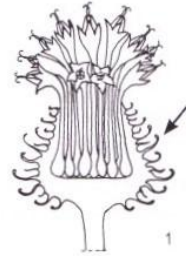
Imparipennée (adj.) : Se dit d'une feuille composée pennée avec foliole terminale, comportant de ce fait un nombre impair de folioles.



Indéhiscant (adj.) : se dit d'un fruit ne s'ouvrant pas pour libérer les graines.

Inflorescence (n.f.) : tout agencement floral de plus d'une fleur.

Involucre (n.m.) : collerette de bractées à la base d'une inflorescence.



Labelle (n.m.) : 1) Se dit d'un pétale large et plus ou moins en forme de lèvres.



2) Chez les Orchidacées, pétale supérieur, souvent en position inférieure par rotation de l'ovaire.



Ligneux (adj) : de la nature du bois, opposé à herbacé.

Ligule (n.f.) : corolle en forme de languette des astéracées.



Limbe (n.m.) : partie plane et peu épaisse d'un organe (feuille, pétale ...).

Linéaire (adj.) : qualifie une feuille étroite et allongée à bords parallèles.

Lobe (adj.) : se dit d'un organe dont les bords sont courbes ou arrondis avec des échancrures de profondeur variable et non précisée.

Obovale (adj.) : Se dit d'une feuille en forme d'œuf, la partie la plus étroite étant au point d'attache.



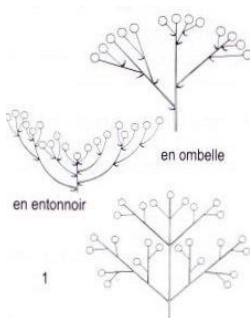
Onglet (n.m.) : partie basale rétrécie de certains sépales ou pétales.

Opposées (adj.) : se dit de feuilles insérées face à face sur la tige.



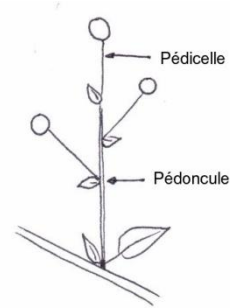
Orbiculaire (adj.) : plus ou moins circulaire.

Panicule (n.f.) : inflorescence ramifiée complexe.

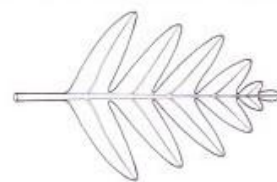


Pédicelle (n.m.) : petit pédoncule portant une fleur unique dans une inflorescence.

Pédoncule (n.m.) : portion de tige portant une inflorescence ou un fruit.



Pennatiséquée (adj.) : qualifie une feuille divisée en segments pratiquement jusqu'à l'axe.

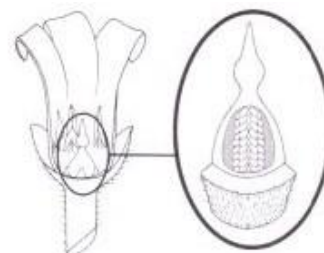


Pennée (adj.) : Qualifie une feuille dont les folioles (pennes) sont disposés de part et d'autre de l'axe, comme une plume.



Pétiole (n.m.) : partie étroite de la feuille unissant le limbe à la tige.

Pistil (n.m.) : ensemble femelle de la fleur encore appelé « gynécée ».



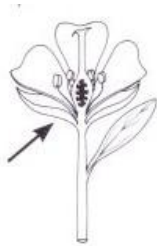
Pubescent (adj.) : couvert de poils duveteux.

Rhizome (n.m.) : tige souterraine portant racines et tiges aériennes.

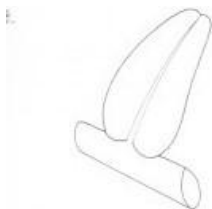


Rosette (n.f.) : groupement de feuilles au ras du sol autour d'une tige.

Sépale (n.m.) : organe constitutif du calice.



Sessile (adj.) : dépourvu de pédoncule, de pédicelle, ou de pétiole et directement fixé sur l'axe.

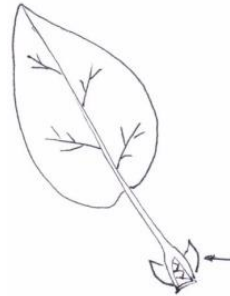


Sétacé (adj.) : qui porte des soies ou qui est en forme de soie.

Stigmate (n.m.) : Extrémité du pistil recevant le pollen.



Stipule (n.f.) : appendice foliacé situé à la base des pétioles de feuilles ou de sépales en forme de languette, d'écaille, voire d'épine.



Style (n.m.) : partie rétrécie au sommet de l'ovaire, généralement allongée et portant le ou les stigmates.

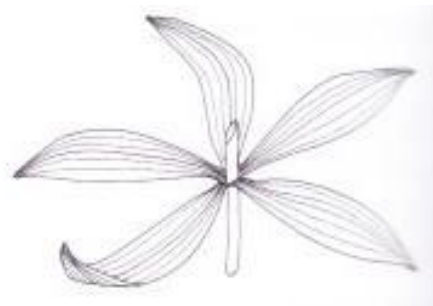
Sub (préfixe) : en-dessous, inférieur.

Tomenteux (adj.) : couvert de poils plus ou moins longs, serrés et entrecroisés donnant un toucher doux et velouté.

Trifide (adj.) : fendu en trois parties.

Trilobé (adj.) : qui possède trois lobes.

Verticille (n.m.) : ensemble d'organes disposés en cercle sur la tige à un même niveau.



Source : *Dictionnaire illustré de botanique* de Alain Jouy et Bruno de Foucault